

LA RENTREE DES CLASSES

Importante réunion du Comité Directeur de la Caisse des Ecoles

Le Comité directeur de la Caisse des Ecoles s'est réuni le mercredi 13 septembre. Etaient présents :

M. Toussaint Merle, Maire de La Seyne, Conseiller général qui présidait la séance ; MM. Jouveveau Autran, Peiré, Colarossi, Robert, Lavigne, Grisoul, Mattéoli ; Mmes Dupoyé, Poncet, Ravenstein, Gilmez.

Assistaient également à la séance : M. Pastorino, représentant le bureau des écoles, ainsi que Mme Sallabéry, représentant le service social municipal.

L'ordre du jour appelait la discussion de trois questions importantes : le bilan des colonies de vacances de la campagne d'été 1961 ; l'organisation des cantines scolaires à la rentrée de septembre, la distribution des fournitures scolaires.

Les colonies de vacances

M. Robert, qui avait participé à la visite des colonies de vacances au mois d'août, fit un compte-rendu de sa tournée en Ardèche, dans la Loire et dans l'Isère.

Au cours de son exposé, il passa en revue les neuf colonies qui ont fonctionné cette année avec double séjour dans les colonies de l'Isère (Presles, Le Touret, Bellecombe). Il a constaté avec les autres membres de la délégation, le bon ordre qui a régné partout, l'ambiance enthousiaste des colons, des moniteurs et monitrices, du personnel de direction, du personnel de maison. Chacun a été à la hauteur de sa tâche.

Il a pu juger de la bonne organisation, de la propreté des locaux, de la santé des enfants, du choix des menus, de la diversité des activités.

En somme, le séjour des enfants s'est déroulé dans des conditions excellentes. On peut augurer que l'an prochain, le nombre de 958 départs enregistrés cette année, sera sûrement dépassé.

Après l'exposé de M. Robert, une discussion s'est engagée sur des questions de détail, mais aussi sur l'avenir.

M. Autran indiqua que la municipalité envisageait de centraliser davantage les colonies dans les Alpes, d'acquiescer des propriétés nouvelles afin de réduire les échanges de colons avec d'autres départements.

Les cantines scolaires

L'important problème des cantines scolaires fut posé par M. Autran. Il dit le souci de la Caisse des Ecoles et de la municipalité de multiplier les cantines à repas complets.

C'est une œuvre qui va se réaliser complètement cette année. Les deux écoles (F.-Durand et Curie) qui, jusqu'ici, n'en bénéficiaient pas vont être équipées afin de recevoir les enfants éloignés de l'école ou exceptionnellement des cas d'enfants nécessiteux.

L'économat central a pris toutes dispositions pour les commandes et la livraison de marchandises, afin que les cantines ouvrent dès que possible.

Il faut naturellement attendre la rentrée pour savoir exactement sur quels effectifs les directeurs pourront compter.

Après discussion, les écoles primaires et maternelles pour la plupart pourront ouvrir la cantine le lundi 18 septembre.

Les écoles F.-Durand, garçons et filles, ne pourront faire fonctionner la leur que début octobre en raison des aménagements indispensables. Décision a été prise par le Comité directeur de réduire partout où cela sera possible le nombre des économats par école : un économat aux Plaines pour deux écoles ; un économat à Berthe pour

deux écoles ; un économat à Martini, pour le Lycée et l'école primaire Curie ; un économat à Curie, pour sections industrielles, école primaire et centre d'apprentissage ; un économat à F.-Durand pour écoles de garçons, de filles et maternelles...

Des directives seront données par la Commission des cantines pour accroître la centralisation des achats, pour l'établissement d'un menu unique, ce qui permettra une gestion plus économique.

La cantine du collège Curie s'ouvrira avec un certain retard. L'installation du centre d'apprentissage aurait dû être terminée pour la rentrée, le montage des préfabriqués, à la charge de l'Education Nationale n'a pas été fait en temps voulu et c'est regrettable. C'est en partie l'explication de ce retard inadmissible, compte-tenu que pendant les mois de juillet et août l'administration de l'Enseignement et le M.R.L. avaient largement le temps de résoudre les problèmes d'installation.

Les fournitures scolaires

Sur le troisième point important de l'ordre du jour, c'est-à-dire celui des fournitures scolaires, M. Autran indiqua que leur mise en place dans toutes les écoles s'est effectuée comme à l'ordinaire et les enfants recevront livres et cahiers en prenant possession des locaux.

Une remarque s'impose au sujet

du Lycée moderne, classique et technique. Il n'a pas été possible, cette année, de distribuer les fournitures aux lycéens avant la rentrée, comme cela s'est fait l'an dernier.

Le Comité directeur de la Caisse des Ecoles, pas plus que la municipalité ne savaient, cinq jours avant la rentrée quelle serait l'organisation pédagogique de l'établissement. Ils ignoraient si, finalement les classes seraient mixtes ou non. Dans ces conditions, il était impossible de prévoir où se feraient la livraison des commandes et de distribuer des livres à des élèves dont on ignorait la destination.

De toute manière, malgré les mauvaises volontés, les étudiants seront équipés de tout le nécessaire pour leurs études.

A partir de lundi 18 septembre, dans le Lycée même où la Caisse des Ecoles dispose d'un immense local, la distribution commencera et se poursuivra suivant un horaire qui sera communiqué aux enfants dès la rentrée.

Des questions diverses ont été soumises à la discussion du Comité directeur : attribution d'une prime d'encouragement aux aides-moniteurs des colonies de vacances, exonérations de cantines, allocations vacances...

En résumé, excellente séance de travail qui fait augurer d'une bonne année d'activité au profit de l'enfance et de la jeunesse sénois.

PARENTS D'ÉLÈVES, LAIQUES TOUS A LA SALLE DES FÊTES SAMEDI A 18 HEURES

QUELQUES PRECISIONS A PROPOS DE LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée des classes s'effectue dans tout le pays avec beaucoup de difficultés.

La Seyne n'en est pas exempte, bien que depuis le mois de janvier 1961 la Municipalité s'en préoccupe auprès du ministère de l'Education Nationale.

Par exemple la municipalité tient à informer la population qu'elle a été prévenue :

— Le 22 août 1961 qu'elle pouvait construire 4 classes au quartier Berthe.

— Le 30 août 1961 qu'elle pouvait construire le groupe scolaire du Bd. Staline.

Pourquoi ne pas avoir donné ces autorisations au début de l'année ?

Un autre exemple : le centre d'apprentissage ou Collège d'enseignement technique de Curie :

— Le ministère de la reconstruction était chargé d'aménager les classes préfabriquées et la municipalité devait aménager les dortoirs et les installations sanitaires.

— La municipalité a tenu sa promesse.

— Le ministère de la reconstruction n'a rien fait pendant les vacances.

— La rentrée est donc retardée de quelques jours.

Nous n'acceptons pas le prétexte invoqué : la période des congés ne peut pas expliquer un retard dans des travaux dont dépend le sort des enfants.

— Il s'ensuit que les classes primaires de Curie devront fonctionner provisoirement dans les vieux bâtiments de Martini. Ajoutons que cette décision n'a été connue de la municipalité que le samedi 9 septembre. Comment tout préparer en quelques jours ?

Un dernier exemple : l'occupation des locaux du lycée Beausier s'effectue dans des conditions difficiles et anormales.

— Les décisions prises fin juin par le ministère de l'Education Nationale concernant l'occupation des locaux par l'enseignement du second degré ou de l'enseignement technique ont été remises en cause le 9 septembre !

— La municipalité a appris 5 jours avant la rentrée l'organisation pédagogique (qu'on veut bien croire définitive !) de l'établissement.

— Le mobilier scolaire promis par le ministère n'est pas encore arrivé !

— Nos cantonniers ont dû se livrer à un travail harassant pendant cette semaine.

Conclusion : Que chacun prenne ses responsabilités.

C'est ce qui sera défini samedi 16 septembre à 18 h. à la Salle des Fêtes par la municipalité qui invite les parents d'élèves, les laïques à une grande réunion d'information.

La Municipalité